



RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

**PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE OLIVIER DUMAIS,
LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024**

Dans les dernières semaines, la Municipalité a obtenu les états financiers et le rapport du vérificateur externe de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023 tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon et Associés.

Les états financiers dressent également l'état du solde des divers fonds réservés au 31 décembre 2023. L'excédent de fonctionnement non affecté se solde donc à 2 064 273 \$ comparativement à 982 847 \$ pour l'année antérieure. Quant au fonds de roulement, le solde disponible est de 627 135 \$, alors qu'il était de 750 282 \$ en 2022.

L'endettement total net à long terme au terme de l'exercice financier se soldait à 26 330 034 \$ en augmentation de 2 386 280 \$ par rapport à la fin de l'exercice financier 2022.

L'exercice financier 2023 s'est terminé par un excédent des revenus sur les dépenses de 2 440 999 \$. Les revenus totaux ont été de 13 583 900 \$ alors qu'ils avaient été budgétés à 10 765 000 \$. De façon plus concrète, le surplus réalisé en 2023 découle de revenus additionnels et de dépenses non réalisées qui se détaillent sommairement comme suit :

- Revenus additionnels

- Croissance des valeurs foncières de 260 563 \$;
- Droits de mutations additionnels de 179 430 \$;
- Vente de terrains industriels pour 1 783 647\$;
- Amendes et intérêts additionnels de 144 913 \$;

Dans ce rapport financier, les représentants de la société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon concluaient que les états financiers consolidés présentaient une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Olivier Dumais, maire

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL 2023

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la Municipalité doit publier la rémunération globale reçue par chaque membre du conseil dans le cadre de ses fonctions.

Membres du conseil	Rémunération	Allocation	Rému. MRC	Alloc. MRC	Régie	Total
Olivier Dumais, maire	42 143.52 \$	18 252.08 \$	7 401.48 \$		1 905.75 \$	69 702.83 \$
Germain Couture, conseiller au siège no. 1	10 294.39 \$	5 147.19 \$				15 441.58 \$
Dave Bolduc, conseiller au siège no. 2	10 294.39 \$	5 147.19 \$				15 441.58 \$
Renaud Labonté, conseiller au siège no. 3	10 294.39 \$	5 147.19 \$	1 084.33 \$			16 525.91 \$
Stéphanie Martel, conseillère au siège no. 4	10 294.39 \$	5 147.19 \$				15 441.58 \$
Caroline Fournier, conseillère au siège no. 5	10 294.39 \$	5 147.19 \$				15 441.58 \$
Anick Campeau, conseillère au siège no. 6	10 294.39 \$	5 147.19 \$				15 441.58 \$